

Pour diffusion immédiate

L'élimination du programme *Avantage significatif francophone* : Un coup dur pour la communauté fransaskoise.

Regina, le 16 septembre 2014 – «C'est une très grande déception d'apprendre la décision du gouvernement fédéral de mettre fin au programme **Avantage significatif francophone** dès le 30 septembre 2014,» a déploré la présidente de l'*Assemblée communautaire fransaskoise* (ACF) madame Françoise Sigur-Cloutier.

Ce programme visait à compenser la pénurie de parlant français établis à l'extérieur du Québec en permettant l'entrée accélérée de travailleurs francophones internationaux qualifiés pour le marché du travail. Il permettait aussi aux employeurs de réduire considérablement les délais administratifs pour l'embauche de main-d'œuvre qualifiée.

Pour la communauté fransaskoise, l'*Avantage significatif francophone* faisait en sorte que plusieurs employeurs de la province faisaient appel à l'ACF pour accélérer le temps de recrutement des travailleurs qualifiés. Pour 2013 par exemple, le Service d'accueil et d'établissement de l'ACF a facilité l'intégration de près de deux cents travailleurs qualifiés francophones auprès d'entreprises saskatchewanaises.

L'abolition de ce programme enlève un incitatif important qui nous permettait de rallier les employeurs à considérer une main-d'œuvre de parlant français pour répondre à leurs besoins. «C'est un coup dur pour notre communauté car l'arrivée d'immigrants francophones contribue grandement à l'enrichissement et la vitalité de nos communautés, de nos organismes et de nos institutions», souligne madame Sigur-Cloutier.

L'ACF est d'autant plus étonnée par cette mesure qu'un communiqué émis la semaine dernière soulignait l'engagement du ministre de la Citoyenneté et de l'immigration du Canada, l'honorable Chris Alexander «*de lancer, au cours des prochains mois, des consultations dans le but d'augmenter le nombre d'immigrants d'expression française qui s'établissent dans les communautés francophones hors Québec, ainsi que de renforcer la vitalité et le dynamisme de ces communautés.*»

Selon nous, l'abolition de l'*Avantage significatif francophone* est en contradiction flagrante avec cette déclaration.

L'ACF mettait beaucoup d'espoir dans ce programme pour augmenter le pourcentage d'immigration francophone en Saskatchewan afin de s'approcher de la cible de 4,1% de nouveaux arrivants francophones au Canada, à l'extérieur du Québec, tel que mentionné dans la *Feuille de route sur les langues officielles*.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. A l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

- 30 -

Source :
Marc Masson
Directeur des communications
Assemblée communautaire fransaskoise
Tél : 306 924-8532 Portable : 306-581-8532